



Arrêté 2024-04-03

COMMUNE DE TROISVILLES

Arrêté temporaire réglementant la circulation

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les travaux de fonçage sous chaussée et de terrassement pour la création d'un
branchement d'assainissement par TLT située à Inchy-en-Cambrésis à compter du 18 avril
pour une durée de 5 jours.
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le
stationnement des véhicules sur cette voie communal.

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation des véhicules et le stationnement des véhicules seront interdits de
8 h 00 à 17 h 00 sur la voie suivante : 5 Rue du Général de Gaulle à Troisvilles, à compter du
18 avril 2024 et pendant la durée des travaux.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur
responsabilité, avec une restriction de chaussée empêchant son empiètement. En cas de
manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis
sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa
publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 18 avril 2024.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

